



Heures supplémentaires et imposition de prendre des congés

Par panipimi

bonjour,

l'employeur à t'il le droit de ne pas payer les heures supplémentaires, d'imposer de prendre des journées de repos sous prétexte qu'il n'y a pas de livraison le lendemain ou surlendemain, et ensuite de vous les décompter de vos congés annuel.

à t'il aussi le droit de vous imposer de prendre une journée de congé si vous ne participer pas à une sortie organisé par l'entreprise (du vendredi au samedi)à savoir que nous travaillons du lundi au vendredi.

je suis chauffeur livreur dans une entreprise de commerce de gros.

merci d'avance de votre réponse.

amicalement

panipimi

Par jury34

Bonjour,

Vos problèmes sont assez fréquents et concrets, je vous renvoie à ces sites.

S'agissant des heures sup :

<http://www.journaldunet.com/management/pratique/vos-droits/emploi/contrats/355/les-heures-supplementaires.html>

S'agissant de l'imposition de prendre des journées de repos:

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2010/08/04/01010-20100804ARTFIG00276-peut-on-m-imposer-mes-dates-de-vacances.php>

Bien cordialement